

1. Qu'est-ce qu'un SESSAD ?

Définition

Un SESSAD est un Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile.

C'est un service ambulatoire qui intervient dans tous les lieux de vie de l'enfant et qui met en place un travail global et de proximité en complément de l'école ou des autres institutions et en partenariat avec la famille.

Il accompagne les enfants et adolescents (de 0 à 20 ans) en situation de handicap afin de favoriser ou maintenir leur insertion scolaire et sociale ainsi que l'acquisition de leur autonomie.

Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 sur la Scolarisation des élèves en situation de handicap :

« Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), constitués d'équipes pluridisciplinaires, dispensent un accompagnement sur les lieux de vie, ce qui concerne en particulier la scolarisation d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire. L'accompagnement du Sessad peut comprendre des actes médicaux spécialisés et des rééducations (kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie).

Des éducateurs et des enseignants spécialisés du Sessad peuvent également apporter une aide spécifique à l'élève en situation de handicap soit au sein de la classe, soit en accompagnement individuel ou en petit groupe à l'extérieur de la classe.

Dans toute la mesure du possible et à chaque fois que le PPS indique que les soins et l'accompagnement ont lieu pendant le temps scolaire, les éducateurs et enseignants du Sessad privilégieront une intervention en classe, coordonnée avec celle de l'enseignant. Le directeur d'école ou le chef d'établissement facilitera l'intervention du Sessad dans l'établissement et en classe. »

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe du SESSAD peut être composée de : personnel de direction, personnel administratif, pédopsychiatre, neuropsychologue, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, enseignant spécialisé, éducateur spécialisé, aide médico-psychologique, assistante sociale, ...